

Nathalie Normandeau, ministre

Table Québec - régions

7 octobre 2005



**Réponse ministérielle aux propositions
soumises par les CRE dans le cadre
du projet gouvernemental d'autonomie
régionale et municipale**

*Affaires municipales
et Régions*

Québec 

Rappel – mission et mandat

- ❖ 18 février 2005 : Intégration au sein d'un seul ministère des fonctions relatives aux Affaires municipales et aux Régions
- ❖ En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le MAMR a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines
- ❖ En partenariat avec le monde municipal et les acteurs du développement régional, le Ministère a pour mission de favoriser :
 - la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et citoyennes
 - le développement des régions et des milieux ruraux
 - le progrès et le rayonnement de la métropole



Affaires municipales
et Régions

Québec



Éléments contextuels

- ❖ Dans la foulée du remaniement du 18 février 2005, le Ministère poursuit des objectifs visant
 - l'organisation des services ministériels dans toutes les régions du Québec
 - la relance des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) notamment avec la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale
 - La mise sur pied d'un mécanisme administratif gouvernemental de gestion des approches régionales (Table gouvernementale aux affaires territoriales)



Éléments contextuels

- ❖ Le Ministère a déposé à l'Assemblée nationale son plan stratégique 2005-2008 dont les grands chantiers visent à
 - Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale notamment
 - ❖ Simplification et modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire
 - ❖ Coordination de la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale (travaux à la TQR et à la TQM)
 - Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux notamment
 - ❖ Politique de développement des territoires
 - ❖ Coordination des interventions gouvernementales sur les territoires en difficulté
 - ❖ Mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec



Éléments contextuels

- Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal notamment
 - ❖ Cohérence des interventions gouvernementales de même que celles des institutions municipales intéressées en matière de développement et d'aménagement métropolitain
 - ❖ Contribution à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance régionale à Montréal, Laval et Longueuil
- Moderniser les pratiques de gestion notamment
 - ❖ Réexamen des processus administratifs et des programmes
 - ❖ Poursuite de la régionalisation administrative des activités du Ministère



Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale



État de situation des propositions des CRE

Affaires municipales
et Régions

Québec 

Répartition des propositions des CRE

Le MAMR a reçu 107¹ propositions des CRE

Catégorisation par rapport au projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale	Nombre de propositions	%
Code 1 - Décentralisation	1	0,9%
Code 2 - Régionalisation administrative	1	0,9%
Code 3 - Adaptation des normes et des programmes	90	84,1%
Code 4 - Initiatives de partenariat	0	0,0%
Code 5 - Autres propositions générales	4	3,8%
Code 6 - Autres propositions d'aide financière	11	10,4%
Total	107	100%

¹ La réponse du MAMR se limite aux propositions des CRE qui relèvent de la mission et du mandat des Affaires municipales et des Régions et, par conséquent, elle ne comprend pas celles que sont appelées à fournir la Société d'habitation du Québec et la Régie du logement.

Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale



Examen des propositions des CRE

Volet 3 - Adaptation des normes et des programmes

Affaires municipales
et Régions

Québec 

Mise en garde – volet 3

- ❖ En cours d'examen, il a été jugé utile de scinder quelques-unes des 90 propositions en deux ou trois volets et ce, dans le but de répondre adéquatement et le plus précisément possible aux demandes des CRE
- ❖ Au total, la réponse ministérielle porte sur **109 propositions**



Volet 3

Adaptation des normes et des programmes

Classification de la réponse ministérielle		Nombre de propositions	%
1	Proposition retenue	49	45%
2	Examen en cours	51	47%
3	Proposition non retenue	9	8%
Total		109	100%

Légende

Proposition retenue : toute proposition que le Ministère retient ou encore pour laquelle une réponse a déjà été apportée ou est en voie de l'être

Examen en cours : il s'agit de propositions dont l'examen est actuellement en cours ou pour lesquelles, dans les semaines et les mois à venir, le Ministère enclenchera des actions particulières auprès des CRE concernées ou des ministères

Proposition non retenue : il s'agit d'une proposition pour laquelle le Ministère ne compte donner aucune suite

Affaires municipales
et Régions

Québec 

Réponse ministérielle

- ❖ Il se dégage de l'examen des 100 propositions «retenues» ou «examen en cours» quatre thèmes principaux :
 - les règlements d'emprunt (15 propositions),
 - le processus d'élaboration et de signature des ententes spécifiques (11 propositions),
 - la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (6 propositions)
 - et l'adjudication de contrats municipaux (10 propositions),
 - soit un total de 42 propositions (42,0%).



Règlements d'emprunt

- ❖ Le Ministère travaille depuis plusieurs années à revoir le processus d'autorisation des règlements d'emprunt afin de l'alléger tout en garantissant les meilleurs coûts d'emprunts pour les municipalités
- ❖ Le Ministère entend poursuivre sa réflexion et soumettre aux associations municipales d'ici le printemps 2006 des solutions sans toutefois perdre de vue que le mécanisme revu devra permettre aux municipalités d'obtenir des taux de financement comparables à ceux qu'obtient le gouvernement



Ententes spécifiques

- ❖ Le Ministère acquiesce aux 11 propositions relatives aux ententes spécifiques puisqu'il compte soumettre aux CRE dans les mois à venir, la réflexion qu'il conduit présentement visant à revoir le mécanisme des ententes spécifiques de régionalisation dans le but d'en faciliter la négociation et la signature.
- ❖ Déjà aujourd'hui nous vous ferons part de certains changements envisagés qui vont dans le sens de vos demandes



Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

- ❖ Dans la foulée de la révision des lois municipales dont une des étapes a été franchie en juin 2005 avec l'adoption de la Loi sur les compétences municipales le Ministère a lancé cet automne un chantier devant mener à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) à savoir :
 - Élaboration des principes et grandes orientations : automne 2005
 - Proposition de projet de loi : septembre 2006
 - Consultation sur la proposition : automne 2006
 - Présentation du projet de loi : automne 2006
- ❖ Vos propositions (6) relatives à l'aménagement et l'urbanisme sont déjà inscrites à l'agenda de ce chantier. De plus les CRE dépositaires de ces propositions seront appelées à participer aux travaux



Adjudication de contrats municipaux

- ❖ Un comité technique où siègent des représentants du milieu municipal et des associations professionnelles concernées se verra confier le soin de formuler à la ministre d'ici le printemps 2006 des recommandations relatives
 - au système d'évaluation et de pondération des offres,
 - aux seuils minimaux de mise en concurrence
 - et aux problématiques administratives pour les petites municipalités
- ❖ La solution à cette situation, particulièrement sur le premier point, passe par un large consensus



Réponse ministérielle

- ❖ Parmi les 49 propositions retenues, il y en a certaines qui sont déjà réalisées ou en voie de l'être
- ❖ Par exemple :
 - un amendement législatif adopté en mai 2005 réduit de 45 à 30 jours les délais relatifs aux règlements énumérés aux articles 137.9 et 137.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (zonage, construction, lotissement, ...) (CRE des Laurentides)
 - le Ministère compte déposer à la prochaine session parlementaire, des modifications législatives qui permettraient aux municipalités d'augmenter la limite actuelle de 10% à 20% du budget annuel comme montant maximal à accumuler dans le Fonds de roulement (CRE de Chaudière-Appalaches)



Réponse ministérielle

- ❖ Quelques-uns parmi vous (CRE de Montréal, des Laurentides et de la Montérégie-Est) nous avez demandé d'ajouter des sommes aux programmes d'infrastructures municipales,
- ❖ Depuis le dépôt de vos demandes, le gouvernement d'une part a ajouté pas moins de 230 M\$ au PIQM et a signé 3 ententes avec le gouvernement fédéral soit le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), le Fonds canadien d'initiatives stratégiques (FCIS) et le transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence ce qui permettra de réaliser des travaux de 3,1 MM\$.



Réponse ministérielle

- ❖ Des 51 propositions en examen, plusieurs donneront lieu dans les semaines ou les mois à venir à des actions particulières auprès des CRE concernées ou des ministères

- ❖ Par exemple,
 - Le MAMR envisage de développer en collaboration avec les ministères concernés un projet pilote de guichet unique d'entrée pour les municipalités notamment dans le cas de projets d'infrastructures nécessitant des efforts de coordination de plusieurs ministères



Réponse ministérielle

- ❖ Le Ministère n'entend pas, pour le moment, donner suite à 9 propositions des 109 propositions revues dans la mesure où pour la plupart elles remettent en cause des orientations fondamentales arrêtées par le gouvernement



Conclusion

- ❖ La réponse ministérielle s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le projet gouvernemental à savoir :
 - favoriser l'autonomie municipale
 - rapprocher la décision le plus près possible des citoyens selon le principe de subsidiarité
 - et, finalement, simplifier les processus gouvernementaux pour offrir une livraison de services aux citoyens à meilleur coût

